

# ADRESSES UTILES

## Les services municipaux

### ► Service de la vie scolaire

3 Avenue Paul Minot - 44500 La Baule Escoublac  
☎ 02 51 75 75 46  
inscriptionscolaire@mairie-labaule.fr

### ► Centre Communal d'Action Sociale de La Baule-Escoublac

33 avenue du Commandant de Nervo  
44500 La Baule-Escoublac - ☎ 02 51 75 75 30  
ccas@mairie-labaule.fr

## Les responsables des sites scolaires dans les écoles:

- Ecole Bois Robin ☎ 06 47 01 26 47
- Ecole Tanchoux/Les Erables ☎ 06 47 01 26 58
- Ecole Les Pléiades ☎ 07 87 23 16 26
- Ecole Paul Minot ☎ 06 47 01 26 54



## Plus d'informations

Service de la vie scolaire  
3 Avenue Paul Minot - 44500 La Baule Escoublac  
Tél: 02 51 75 75 46  
inscriptionscolaire@mairie-labaule.fr



labaule.fr



## Comment utiliser le Portail Familles ?

L'ambition de ce site est de vous permettre de gérer vos réservations, vos factures de cantine et profil famille.

## Comment se connecter ?

- 1 Se connecter à **labaule.portail-familles.app**
- 2 Accéder à votre compte à l'aide de votre nom d'utilisateur (l'adresse mail transmise par les familles lors de l'inscription scolaire) et du mot de passe reçus à la suite de l'inscription à l'école de votre enfant.



Connexion

Adresse e-mail \*  
votre adresse mail

.....

Se souvenir de moi    Mot de passe oublié ?

Connexion

- 3 En cas d'oubli de vos identifiants, cliquez sur identifiant ou mot de passe oublié et suivez la procédure.

**MÉMO** Notez ici vos codes:

Identifiant

Mot de passe

## Quels sont les services proposés ?

- Votre relevé de consommation;
- des modes de paiement simples, fiables et sécurisés;
- réservation et annulation de vos repas;
- consultation des menus;
- mise à jour de vos informations Caisse d'Allocations familiales: numéro d'allocataire et Quotient Familial;
- mise à jour de vos informations personnelles.

# ENFANCE - JEUNESSE

# LE RESTAURANT SCOLAIRE



© 2024 - Ville de La Baule-Escoublac - Crédit photos: Pexels/Shot

## Guide pratique

labaule.portail-familles.app



# MODE D'EMPLOI

La ville de La Baule-Escoublac dispose d'une cuisine centrale à l'école du Bois Robin qui produit près de 140 000 repas par an, dont 85 000 pour les restaurants scolaires des écoles maternelles et élémentaires.

## 1 Réserver les repas de mon enfant

Lors de l'inscription scolaire, un compte usager est automatiquement créé dans un délai de 8 jours au portail famille: [labaule.portail-familles.app](http://labaule.portail-familles.app).

Via le portail famille, vous pouvez réserver les repas de votre enfant et mettre à jour votre dossier famille. La réservation se fait pour le trimestre ou pour l'année.

**En cas de non-réservation, le prix du repas sera majoré sur la facture.**

## 2 Connaître mon tarif

- ▶ Accédez au simulateur de calcul disponible sur le portail famille [labaule.portail-familles.app](http://labaule.portail-familles.app) ;
- ▶ Renseignez votre quotient familial dans le tableau et appuyer sur **entrer** ;
- ▶ Le tarif se calcule automatiquement.

Pour que le tarif s'applique correctement lors de la facturation, vous devez obligatoirement renseigner votre numéro d'allocataire CAF ou MSA dans votre compte portail familles dans l'espace « Mon Foyer ». S'il n'est pas précisé, le tarif plafond sera appliqué.

## 3 Régler ma facture

La facture est disponible sur le portail famille chaque début de mois (vers le 10 courant) pour les consommations du mois écoulé.

Le règlement peut se faire par l'un des modes de paiement suivants:

 **prélèvement automatique;**

Je télécharge mon RIB sur le portail famille avant le 1<sup>er</sup> octobre pour le prélèvement automatique.

 **carte bancaire;**  **chèque.**

Le règlement en espèce est à utiliser en dernier recours.

Le règlement doit être effectué dans un délai de 15 jours après réception. Tous les règlements sont à remettre directement auprès du service de la vie scolaire, accompagné du numéro de la facture.

La facture comprend le nombre de repas pris et prendra en compte toute absence justifiée.

## 4 Cas de facture impayée

En cas d'impayé dans les délais mentionnés ci-dessus, vous recevrez un avis du Trésor Public avec **pénalités**.

Le détail des procédures de recouvrement sont disponibles dans le règlement intérieur consultable sur le **portail famille** et sur [labaule.fr](http://labaule.fr)

## 5 Gérer les absences de mon enfant

Les absences de votre enfant pouvant donner lieu à déduction.

*Le service de la vie scolaire s'occupe de l'annulation dans ces deux cas :*

- ▶ les absences sur présentation d'un justificatif;
- ▶ les absences en raison de **grève**;

*Vous êtes en charge d'annuler les réservations de repas sur le portail famille pour :*

- ▶ les absences liées à des **sorties scolaires**, si le pique-nique n'est pas fourni par le restaurant scolaire;
- ▶ les absences liées à des **classes découvertes**.

**Attention: toute absence non justifiée et/ou ne relevant pas des situations ci-dessus ne pourra être décomptée de la facture.**

## 6 Résilier l'inscription de mon enfant

L'inscription de votre enfant pourra être résiliée en cours d'année par courrier au service de la vie scolaire.



# QUESTION/RÉPONSES

## 1 Mon enfant est malade, que dois-je faire ?

Vous devez adresser un **justificatif** précisant la durée prévisible de cette absence.

Les repas non pris en raison de cette absence pour maladie seront alors décomptés de la facture par le service de la vie scolaire.

## 2 En cas de difficulté financière, à qui dois-je m'adresser ?

Vous pouvez vous adresser au **CCAS** de votre commune pour effectuer une demande d'aide financière.

## 3 Je ne suis pas d'accord avec ma facture, où puis-je effectuer une réclamation ?

Toute réclamation doit être adressée **au service de la vie scolaire**: coordonnées au dos.

## 4 Je déménage, que dois-je faire ?

Vous devez **modifier vos informations** sur le portail famille dans vos informations personnelles.

## 5 Où et quand puis-je consulter le menu ?

Dès le **vendredi 14h** pour la semaine suivante, sur le portail famille et à l'entrée de chaque école.

## 6 Puis-je inscrire mon enfant en cours d'année ?

**Oui**, l'inscription est possible en cours d'année selon une procédure identique à celle décrite dans le premier paragraphe du présent guide pratique.

## 7 Comment est fixé mon tarif ?

Le tarif du repas est calculé à partir du quotient familial. Le calcul rend les tarifs proportionnels aux ressources du foyer.

## 8 Où trouver mon quotient familial (QF) ?

Vous pouvez consulter votre QF avec votre numéro d'allocataire sur le site internet de la CAF ou de la MSA. Il se calcule en fonction de la composition de votre foyer et de vos ressources.